

Agenda

Janvier

Du 1^{er} janvier au 29 mars
Appel à participation au projet "Sur un air de Garonne"
Projet photographique participatif pour l'exposition inaugurale de la Maison Garonne

Du 8 janvier au 3 avril
"La Boîte à Nouvelles"
Exposition sur le genre littéraire
A la Médiathèque

Février

Samedi 9 février
à 14h et à 16h
Escape Game
"Panique dans la bibliothèque"
Inscriptions Médiathèque

Samedi 16 février
à 8h30
Sortie pour tous à Toulouse :
Muséum d'Histoire Naturelle et
Halle de la Machine
Inscriptions Maison pour Tous

Samedi 16 février
à 10h-17h
Troc culturel
Echange d'objets culturels
entre particuliers : CD, DVD,
livres, vinyls, jeux vidéo
A la Médiathèque

Mars

Samedi 16 mars
à 17h30
"Juste un Jour"
Spectacle tout public
(à partir de 1 an)
A la Médiathèque

Dimanche 17 mars
à 14h30
Carnaval de l'ALEC

Du 19 au 30 mars
Exposition et conférences
"Affiches de la Guerre
d'Espagne 1936-1939"
A la Case Montserrat

Samedi 23 mars
à 10h30
Printemps des poètes
A la Médiathèque
en partenariat avec AI Caz'Arts

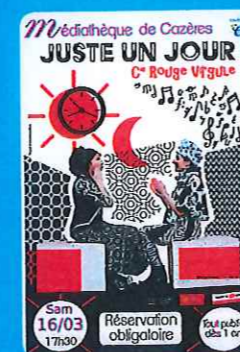
Samedi 30 mars
à 21h
Printemps du Rire
Au cinéma les Capucins

Avril

Samedi 6 avril
à 18h30
Soirée groupes de l'EIMPP
A la salle Brassens

Du 10 au 19 avril
Semaine sans écran
Animations tout public
Renseignements Maison pour
Tous

Le 19 avril
à 20h30
"Migraaaants !"
Spectacle tout public
(à partir de 11 ans)
Au cinéma les Capucins
Réservations Avancez Culturel



Envoyé en préfecture le 18/06/2019
Reçu en préfecture le 18/06/2019
Affiché le 18/06/2019
N° 65
ID : 031-213101355-20190617-201961-DE

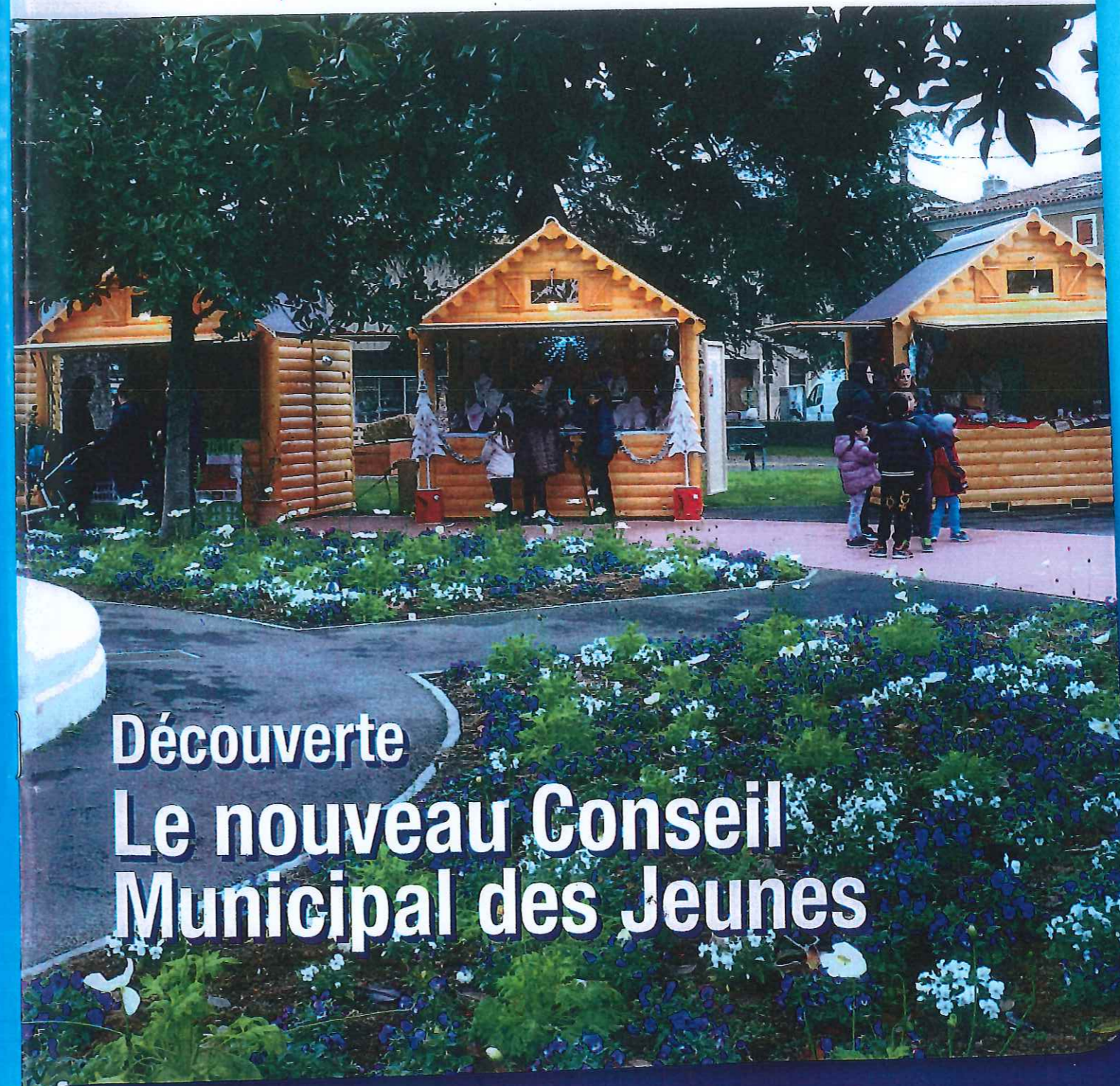
le Cazérien

MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE

DEVELOPPEMENT
Les travaux
quartier des Capucins

DOSSIER
Les régies d'eau
et d'électricité

HISTOIRES COMMUNES
Commémoration,
soldat Maltête, docteur Toigne



Découverte Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes

En route Simone !

Simone – pour service intercommunal de mobilité en navette éco responsable – est une solution de mobilité pour tous, un moyen économique et pratique de se déplacer.

Cœur de Garonne propose cinq destinations sur le secteur de Cazères : centre-ville de Martres-Tolosane le mardi (aller 9h30, retour 12h), centre-ville de Boussens le mercredi (aller 9h30, retour 12h), gare de Boussens le mercredi (aller 9h30, retour 17h30), centre-ville de Cazères samedi (aller 9h30, retour 12h) et cinéma de Cazères le samedi (aller 17h30, retour 20h). Ces destinations sont accessibles depuis les 15 autres communes de l'ancien canton. Il suffit d'appeler le transporteur pour réserver son trajet. Le coût d'un aller-retour est de 2 €.

Contact :

CERT Midi-Pyrénées 05 61 98 82 39

Conductrice :

Nadine Maneville 06 07 02 69 67

Ma commune ma santé

Un accès pour tous à une complémentaire santé

En ayant signé cet automne une convention de partenariat avec l'association ACTIOM, la communauté de communes Cœur de Garonne a ouvert à ses administrés la possibilité de bénéficier du dispositif Ma Commune Ma Santé, une solution de mutuelle complémentaire santé à tarifs négociés.

Ainsi, les personnes habitant ou travaillant (commerçant, artisan, agriculteur, professionnel libéral ou employé territorial) sur le territoire de Cœur de Garonne ont accès aux tarifs d'une offre collective et mutualisée plutôt que d'un contrat individuel : une solution bonne pour la santé comme pour le pouvoir d'achat de ceux qui sont sans couverture santé ou qui veulent en changer. Douze niveaux de garanties sont proposés pour répondre aux besoins de chacun, sans sélection médicale ni délai de carence.

Contact :

macommunesanté.org / 05 64 10 00 48

Avis d'enquêtes publiques

VILLE DE
CAZÈRES
sur Garonne



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Portant sur le projet de :
Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Ville de Cazères

Par arrêté municipal n° DC-2018-53 en date du 15 Novembre 2018, le Maire de Cazères sur Garonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet : le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

Durée et dates de l'enquête publique unique :
Du Lundi 14 Janvier 2019 à 9 h 00 au Vendredi 15 Février 2019 à 17h00 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public :
Les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : Mairie de Cazères, Place de L'Hôtel de ville 31220 CAZÈRES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :
- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,
- par courrier postal à La Mairie de Cazères place Hôtel de ville 31220 Cazères
- par courrier électronique à l'adresse suivante : plu-cazeres@mail.registre-numerique.fr
La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au vendredi 15 Février 2019 à 17h00.
Les pièces des dossiers sont également consultables sur les sites : <https://www.registre-numerique.fr/plu-cazeres> et <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/> ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « enquête publique révision du PLU de CAZÈRES »
Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Documents en matière d'environnement et consultation :
La révision du P.L.U. a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du projet de P.L.U. arrêté. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) est joint au dossier d'enquête publique.

Permanences du Commissaire Enquêteur :
M. ALVERNHE, commissaire enquêteur, recevra au siège de l'enquête : Mairie, Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES/GARONNE, aux jours et heures suivants :
Lundi 14 janvier 2019 de 13h30 à 18h,
Mercredi 23 janvier 2019 de 13h30 à 17h,
Samedi 9 février 2019 de 9h à 12h,
Vendredi 15 février 2019 de 13h30 à 17h.

Suites de l'enquête publique unique :
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public qui pourra en obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public : au siège de l'enquête : Mairie - place de l'hôtel de ville 31220 Cazères et sur le Site Internet <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/>

La personne responsable est :
- pour le projet de révision du P.L.U. : le Maire de Cazères ;
Le présent avis sera affiché : en Mairie, sera également publié sur le site internet <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/>



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de :
Désaffectation, déclassements de parcelles du domaine public et classement de parcelles dans le domaine public de la Ville de Cazères

Par arrêtés municipaux n° DC-2018-50 en date du 07 Décembre 2018 et DC-2019-01 en date du 08 Janvier 2019, le Maire de Cazères sur Garonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet : désaffectations, déclassements et classement de parcelles du ou dans le domaine public.

Durée et dates de l'enquête publique unique :
Du Lundi 11 Février 2019 à 9 h 00 au Jeudi 28 Février 2019 à 17h00 inclus.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public :
Les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : Mairie de Cazères, Place de L'Hôtel de ville 31220 CAZÈRES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :
- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,
- par courrier postal à La Mairie de Cazères place Hôtel de ville 31220 Cazères
- par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement-cazeres@mail.registre-numerique.fr
La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au Jeudi 28 Février 2019 à 17h00.
Les pièces des dossiers sont également consultables sur le site : <http://www.mairie-cazeres.fr/declassements-classement/> ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « enquête publique déclassement/classement parcelles de CAZÈRES/GARONNE »
Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Permanences du Commissaire Enquêteur :
M. BUSQUERE, commissaire enquêteur, recevra au siège de l'enquête : Mairie, Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES/GARONNE, aux jours et heures suivants :
Lundi 11 Février 2019 de 9 h à 12 h
Jeudi 28 Février 2019 de 14 h à 17 h.

Suites de l'enquête publique unique :
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public qui pourra en obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public : au siège de l'enquête : Mairie - place de l'hôtel de ville 31220 Cazères et sur le Site Internet <http://www.mairie-cazeres.fr/declassements-classement/>

La personne responsable est :
- pour le projet des déclassements/classement : le Maire de Cazères ;
Le présent avis sera affiché : en Mairie, sera également publié sur le site internet <http://www.mairie-cazeres.fr/declassements-classement/>



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Portant sur le projet de :
Zonage d'assainissement des eaux usées de la ville de Cazères

Par arrêté municipal n° DC-2018-45 en date du 16 Octobre 2018, le Maire de Cazères sur Garonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet : Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Cazères

Durée et dates de l'enquête publique unique :
Du Lundi 14 Janvier 2019 à 9 h au Vendredi 15 Février 2019 à 17h 00 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public :
Les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : à la Mairie de Cazères, Place de L'Hôtel de ville 31220 CAZÈRES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :
- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,
- par courrier postal à La Mairie place Hôtel de ville 31220 Cazères
- par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement-cazeres@mail.registre-numerique.fr
La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au vendredi 15 Février 2019 à 17h.
Les pièces des dossiers sont également consultables sur les sites : <https://www.registre-numerique.fr/assainissement-cazeres> et <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/> ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « enquête publique projet de zonage d'assainissement des eaux usées de CAZÈRES »
Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Documents en matière d'environnement et consultation :
Le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé de la mise en œuvre de l'évaluation environnementale par décision de la MRAE jointe au dossier d'enquête publique.

Permanences du Commissaire Enquêteur :
M. ALVERNHE, commissaire enquêteur, recevra à la Mairie, place de l'Hôtel de Ville 31220 CAZÈRES aux jours et heures suivants :
Lundi 14 janvier 2019 13h30 à 18h,
Mercredi 23 janvier 2019 13h30 à 17h,
Samedi 9 février 2019 9h à 12h,
Vendredi 15 février 2019 13h30 à 17h.

Suites de l'enquête publique unique :
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public qui pourra en obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public : au siège de l'enquête : Mairie - place de l'hôtel de ville 31220 Cazères et sur le site Internet <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/>

La personne responsable est :
- Pour le projet du Zonage d'assainissement des eaux usées : le Maire de Cazères ;
Le présent avis sera affiché : en Mairie, sera également publié sur le site internet <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/>

L'agenda du Cazérien

■ Octobre

21 octobre

Portes ouvertes du Cazères Modèle club à partir de 10 h -Initiation avions modèles réduits, avenue de Labrioulette

Du 21 au 29 octobre

DESENREDOS, Rencontres des collectifs auto-gérés du sud-ouest, 48 av de s^t Julien

30 octobre

Collecte de sang à la salle des fêtes

31 octobre

Fêtes d'Halloween, goûter et animations, par le comité des fêtes

■ Novembre

10 novembre

Vente à 1 euro au local de la Croix Rouge

11 novembre

Cérémonies de commémoration voir encadré

■ Décembre

7 décembre

Lectures à 18 h à la médiathèque, suivies d'un repas partagé

Moha le Sage, Moha le Fou théâtre par Avancez culturel à 20h30, salle des fêtes

■ Décembre

7 et 8 décembre

Téléthon, dont basketon au gymnase
Programme du téléthon à l'office de tourisme

Vente à 1 euro au local de la Croix Rouge

14 décembre

Elections du conseil municipal des jeunes dans les écoles, collège et mairie

14 et 15 décembre

Braderie de Noël
Recobrada

15 décembre

Quinquette de cuivres
Aeris à 18h « Amadeus Over The Rainbow » à l'église



15 au 23 décembre

Marché de Noël
Organisé par le CAC. Avec des nouveautés : grand cirque Zavata, entrées tarif réduit, et toujours 16 chalets au jardin public, nocturne avec feux d'artifices le 22 décembre, et la fête foraine.

31 décembre

Réveillon de la St Sylvestre par le comité des fêtes.

CEREMONIES DE COMMEMORATION

11 novembre 2018 :

10h30 : messe
11h : sonnerie « Cessez le feu »
12h : cérémonie au monument aux morts

Du 03 au 24 novembre

Exposition à la médiathèque

Exposition à l'office de tourisme : « Les femmes dans la Grande Guerre »

le 03 novembre

Conférence : «Elles aussi étaient en guerre» par Joël Granson au cinéma à 18h. Entrée libre et gratuite.

le 09 novembre

Projections d'images d'archives - Cinéma à 20h30 : «Elles étaient en guerre»

le 13 novembre

Spectacle théâtral pour CE2-CM1-CM2 de Cazères au cinéma. Une pièce de Sylviane Lhéry intitulée «Correspondance intime 1914...»

le 15 novembre Projections d'images d'archives - au cinéma à 18h30 «Une vie de femme pendant la grande guerre »



le Cazérien

MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE

DEVELOPPEMENT
Le Plan Local d'Urbanisme

DÉCOUVERTE
La batellerie, 6 mois avant l'ouverture

PORTRAIT
Stella, une conseillère pétillante

HISTOIRES COMMUNES
Se souvenir de la grande guerre !



DOSSIER

Une rentrée dynamique pleine de projets

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le

ID : 031-213101355-20190617-201961-DE

Développement

Comment est élaboré le plan local d'urbanisme ?

Concrètement, élaborer un PLU consiste à définir une politique de développement de notre ville pour les quinze années à venir et ce, en mettant l'intérêt général au cœur du projet. Il n'est ni une distribution de droit à construire ni la somme des intérêts particuliers.

Les étapes de son élaboration suite à sa prescription en octobre 2013

- 1 Diagnostic : Étude en concertation avec la population
3. Débat au sein du conseil municipal sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD)
4. Bilan de la concertation et arrêt du projet en Conseil Municipal du 31 juillet 2018 après modifications éventuelles suite aux réunions publiques et concertation.
5. Transmission de la délibération d'arrêt et du dossier à M. le Préfet du département pour avis.
6. Monsieur le Maire saisit le tribunal administratif pour désignation du commissaire enquêteur, rédige l'arrêté de mise à l'enquête publique et publie l'avis d'enquête
7. Enquête publique : les avis des personnes publiques associées et de l'autorité environnementale sont joints au dossier d'enquête publique, soit du 14/01/19 à 9h jusqu'au 15/02/19 à 17h
8. Approbation du dossier par le conseil municipal après modifications éventuelles

Il s'appuie sur un diagnostic territorial complet de consommation de l'espace et de l'étalement urbain. Ainsi, il met en avant les capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.

Le PLU comporte un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) qui expose les orientations générales de politique d'aménagement, de paysage et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il a donc pour vocation de préserver ou de remettre en état les continuités écologiques, c'est-à-dire de respecter les espèces animales présentes et de leur cycle de vie. Le P.A.D.D. est complété par les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) qui comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements des zones à urbaniser.

Le PLU distingue quatre zones principales :

- La zone urbaine (U) se devant de favoriser la gestion économe de l'espace et le renouvellement urbain, limiter les déplacements et renforcer les centralités.
- Les zones à urbaniser (AU) qualifiées comme étant les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation si les voies publiques et l'existence des réseaux le permettent.
- La zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- La zone naturelle et forestière à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux et espaces naturels, des intérêts des paysages (esthétique, historique ou écologique), soit de l'existence d'une exploitation forestière.

VILLE DE
CAZÈRES
sur Garonne



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Portant sur le projet de
Zonage d'assainissement des eaux usées de la ville de Cazères

Durée et dates de l'enquête publique unique :
Du lundi 14 janvier 2019 à 9h au vendredi 15 février 2019 à 17h soit 33 jours consécutifs.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public :

Les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : à la Mairie de Cazères, Place de L'Hôtel de ville 31220 CAZÈRES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :

- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,
- par courrier postal à La Mairie place Hôtel de ville 31220 Cazères
- par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement-cazeres@mail.registre-numerique.fr

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au vendredi 15 février 2019 à 17h. Les pièces des dossiers sont également consultables sur les sites : <https://www.registre-numerique.fr/assainissement-cazeres> et <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/> ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « enquête publique projet de zonage d'assainissement des eaux usées de CAZÈRES ».

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

M. ALVERNHE, commissaire enquêteur, recevra à la Mairie, place de l'Hôtel de Ville 31220 CAZÈRES aux jours et heures suivants :

Lundi 14 janvier 13h30 à 18h,
Mercredi 23 janvier 13h30 à 17h,
Samedi 9 février 9h à 12h,
Vendredi 15 février 13h30 à 17h.

Suites de l'enquête publique unique :

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public qui pourra en obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public : au siège de l'enquête : Mairie - place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES et sur le site Internet <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/>

VILLE DE
CAZÈRES
sur Garonne



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Portant sur le projet de
Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de Cazères

Durée et dates de l'enquête publique unique :
Du lundi 14 janvier 2019 à 9h au vendredi 15 février 2019 à 17h soit 33 jours consécutifs.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public :
Les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : Mairie de Cazères, Place de L'Hôtel de ville 31220 CAZÈRES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :

- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,
- par courrier postal à La Mairie de Cazères place Hôtel de ville 31220 Cazères
- par courrier électronique à l'adresse suivante : rplu-cazeres@mail.registre-numerique.fr

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au vendredi 15 février 2019 à 17h. Les pièces des dossiers sont également consultables sur les sites : <https://www.registre-numerique.fr/rplu-cazeres> et <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/> ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « enquête publique révision du PLU de CAZÈRES »
Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

M. ALVERNHE, commissaire enquêteur, recevra au siège de l'enquête : Mairie, Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES/GARONNE, aux jours et heures suivants :

Lundi 14 janvier 13h30 à 18h,
Mercredi 23 janvier 13h30 à 17h,
Samedi 9 février 9h à 12h,
Vendredi 15 février 13h30 à 17h.

Suites de l'enquête publique unique :

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public qui pourra en obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public : au siège de l'enquête : Mairie - place de l'hôtel de ville 31220 Cazères et sur le Site Internet <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/>

ANNONCES LÉGALES

COMMINGES - Jeudi 17 janvier 2019



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

COMMUNE DE CAZÈRES

Enquête publique unique portant sur le projet de : zonage d'assainissement des eaux usées de la ville de Cazères

Par arrêté municipal n° DC-2018-45 en date du 16 Octobre 2018, le Maire de Cazères sur Garonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet : Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Cazères

Durée et dates de l'enquête publique unique :

Du Lundi 14 Janvier 2019 à 9 h au Vendredi 15 Février 2019 à 17h 00 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public :

Les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : à la Mairie de Cazères, Place de L'Hôtel de ville 31220 CAZÈRES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :

- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,
- par courrier postal à La Mairie place Hôtel de ville 31220 Cazères
- par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement-cazeres@mail.registre-numerique.fr

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au vendredi 15 Février 2019 à 17h00.

Les pièces des dossiers sont égales et seront consultables sur les sites : <https://www.registre-numerique.fr/plu-cazeres> et <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/> ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie-Place de la Ville - 31220 CAZÈRES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « enquête publique ».

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Documents en matière d'environnement et consultation :

La révision du P.L.U. a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du projet de P.L.U. arrêté. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) est joint au dossier d'enquête publique.

Le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé de la mise en œuvre de l'évaluation environnementale par décision de la MRAE jointe au dossier d'enquête publique.

Permanences du Commissaire Enquêteur :

M. ALVERNHE, commissaire enquêteur, recevra à la Mairie, place de l'Hôtel de Ville 31220 CAZÈRES aux jours et heures suivants :

- Mercredi 23 janvier 2019 13h30 à 17h,
- Samedi 9 février 2019 9h à 12h,
- Vendredi 15 février 2019 13h30 à 17h.

Suites de l'enquête publique unique : Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public qui pourra obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public : au siège de l'enquête : Mairie - place de l'Hôtel de ville 31220 CAZÈRES et sur le site Internet <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/>

La personne responsable est :

- Pour le projet du Zonage d'assainissement des eaux usées : le Maire de Cazères ;
- Le présent avis sera affiché : en Mairie, sera également publié sur le site internet <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/>

- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,

- par courrier postal à La Mairie de Cazères place Hôtel de ville 31220 Cazères

- par courrier électronique à l'adresse suivante cazeres@mail.registre-numerique.fr

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au vendredi 15 Février 2019 à 17h00.

Les pièces des dossiers sont égales et seront consultables sur les sites : <https://www.registre-numerique.fr/plu-cazeres> et <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/> ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie-Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « enquête publique ».

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Documents en matière d'environnement et consultation :

La révision du P.L.U. a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du projet de P.L.U. arrêté. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) est joint au dossier d'enquête publique.

CONSTITUTION

Par ASP du 11/12/18, il a été constitué une EURL dénommée **KH SPACE CONSULTING**

Siège social : 30 rue croix baragnon 31000 Toulouse. Capital : 100 €

Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Gérance : M. Kamel Houairi, 30 rue croix baragnon 31000 Toulouse. Durée : 99ans. Immatriculation au RCS de TOULOUSE.

CONSTITUTION

Création de la sas: Karosol, 25 rue des frères 31400 Toulouse. Cap: 100€. Obj: pose de carrelage. Pdt: Otman Chaoui, 25 rue des frères 31400 Toulouse. 99 ans au rcs de Toulouse. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FRM CAMPING

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 1 rue des Penitents Blancs - BP 71028 - 31010 TOULOUSE CEDEX 6

Aux termes d'une décision en date du 10/12/2018, l'associée unique a décidé de transférer le siège social 78 allée Jean Jaurès - Bâtiment C/E - Etage 5, BP 71028, 31000 TOULOUSE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

CAZÈRES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

COMMUNE DE CAZÈRES

Enquête publique unique portant sur le projet de : Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Ville de Cazères

Par arrêté municipal n° DC-2018-53 en date du 15 Novembre 2018, le Maire de Cazères sur Garonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet : le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Durée et dates de l'enquête publique unique :

Du Lundi 14 Janvier 2019 à 9 h 00 au Vendredi 15 Février 2019 à 17h00 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public :

Les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : Mairie de Cazères, Place de L'Hôtel de ville 31220 CAZÈRES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :

- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,
- par courrier postal à La Mairie place Hôtel de ville 31220 Cazères
- par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement-cazeres@mail.registre-numerique.fr

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au vendredi 15 Février 2019 à 17h.

Les pièces des dossiers sont égales et seront consultables sur les sites : <https://www.registre-numerique.fr/assainissement-cazeres> et <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/>

ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie-Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZÈRES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « enquête publique projet de zonage d'assainissement des eaux usées de CAZÈRES ».

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Documents en matière d'environnement et consultation :

Le présent avis sera affiché : en Mairie, recevra au siège de l'enquête : Mairie, Place de la Ville - 31220 CAZÈRES, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Suites de l'enquête publique unique : Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public qui pourra obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public : au siège de l'enquête : Mairie - place de l'Hôtel de ville 31220 Cazères et sur le Site Internet <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/>

La personne responsable est :

- pour le projet de révision du P.L.U. : le Maire de Cazères ;
- Le présent avis sera affiché : en Mairie, sera également publié sur le site internet <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/>

Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant

Durée: 99 ans

Gérant: M. FLORY XAVIER 14 Chemin du Sang de Serp 31200 Toulouse

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Toulouse

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL SAINT SERGIN

Capital de 8.000 €. Chemin de Saint Sergin, 31290 VILLENOUVELLE RCS TOULOUSE 448 557 728. Par Assemblée du 30/03/2018 à effet du 1/04/2018, la gérance a été modifiée :

Partant : Michel GUILHEMAT / Maintenu : Mohamed BOUKOFTANE

CONSTITUTION

Par acte SSP du 5/12/2018 constitution de la SASU :

COURS GALLIÉE

Capital: 1500 euros. Siège social: 61 rue de la providence, 31500 toulouse. Objet: Cours particuliers à domicile. Président: Bathazar Tropp 61 rue de la providence 31500 toulouse. Admissions aux assemblées et droits de vote: chaque associé participe aux AG, une action = un vote. Clauses d'agrément: cession libre. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Toulouse.

CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **OXYGENE ASSURANCE**

Capital : 500 euros

Siège social : 7 rue Mady Mesple 31250 Revel

Objet : la vente d'assurances, iard, de prévoyances (assurances vie, assurances retraites, complémentsaires sante, compléments de salaire...), du courtage en crédits ainsi que leur assurance et du courtage en fourniture d'énergie.

Durée : 99 ans.

Président : Mme Benaouda Fatima demeurant 7 rue Mady Mesple 31250 Revel

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes : approbation des comptes annuels et affectation du résultat, nomination et révocation du président, transfération, fusion, scission de la société, l'associé unique ne peut pas déléguer ses pouvoirs. Les actions sont librement négociables et les transfusions d'actions consenties par l'associé unique s'effectue librement.

RCS : Toulouse

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCI ANADOLOU

Société civile immobilière au capital de 110 000 euros

Siège social : 6 chemin de la Plaine, Zi En Jacca - 31770 COLOMIERS 489 454 009 RCS TOULOUSE

Le 31/10/2018, l'AGM a nommé Muhammad ISIK, 80 allée du Comminges, 31770 COLOMIERS en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 01/11/2018 en remplacement de Mevlane ISIK. Le nom de Muhammad ISIK, nouveau, Gérant, a été substitué dans les statuts à celui de Mevlane ISIK. L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence. Modification sera faite au GTC de TOULOUSE

CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: **PAD PAL**

Capital: 100 euros

Siège: 12 bis chemin du Séminaire appartement 27 résidence Sporting Park 31200 Toulouse

Objet: Vente à distance sur catalogue spécialisé, vente de produits et services et prestations complémentaires, coaching accompagnement et prestations complémentaires.

Durée: 99 ans

Président: M. Théobault Romain 12 bis chemin du Séminaire appartement 27 résidence Sporting Park 31200 Toulouse

La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix.

RCS: Toulouse

CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: **FTI**

Capital initial: 1000 euros

Capital min: 500 euros

Capital max: 500000 euros

Siège: 14 Chemin du Sang de Serp 31200 Toulouse

TRANSFORMATION

SARL JULIA-PUGET

Au capital de 28 812,86 €. Les Tendous - 31540 SAINT FELIX LAURAGAIS. RCS Toulouse 331 964 973.

Par Assemblée du 7/12/2018 à effet de ce jour, il a été modifié : FORME: passage de SARL à SAS / DENOMINATION devient JULIAPUGET / OBJET: suppression: prestations de services concernant l'agriculture / PRESIDENT: Grégory JULIA, 6

Objet: Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant

Durée: 99 ans

Gérant: M. FLORY XAVIER 14 Chemin du Sang de Serp 31200 Toulouse

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS: Toulouse

Vous pouvez transmettre vos annonces légales jusqu'au LUNDI 18 HEURES pour parution dans notre journal JEUDI suivant

legale@lepetitjournal.net 05 63 20 80 02

CHES PUBLICS

chés formalisés



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ressés officiels de l'organisme acheteur - point de contact : CONSEIL DEPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE, Direction de la commande publique - Pôle marchés publics, 1, rue de la Marquette, 31090 Toulouse cedex 9, tél. 05 34 33 35 93 - courriel : marchés.cci.fr

à consultation : Equipement en casiers à cartables

assation choisi : Appel d'offres ouvert

tiques principales :

adres mono-attributaire à bons de commande d'une durée ferme de quatre ans minimum : 80 000 euros HT - Maximum : 400 000 euros HT

s de participation et critères d'attribution : Se référer au règlement de la consultation

èglement et au dossier de la consultation, réponse par voie électronique : m.haute-garonne.fr/marches-publics (identification sur site recommandée).

de réception des offres : 15 février 2019 à 16:00 heures

ral publié au JOUE le 14/01/2019 sous la référence 2019/S 009-015961

vo du présent avis : 14 janvier 2019

IPA > 90 000€

COMMUNE DE ROUMENS

AVIS DE PUBLICITE

SERVICES

nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE ROUMENS, M. Jean LIRE, 1, place de la mairie, 31540 ROUMENS, tél. : mairiederoumens@wanadoo.fr

ue l'établissement d'un Accord-Cadre.

avec un seul opérateur

rd cadre de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'une bâtisse ancienne en pôle

Procédure adaptée

procédure : Prestation divisée en lots : non

tribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères

essuch avec leur pondération

technique de l'offre

ffres : 18 février 2019 à 14h00 au plus tard.

vant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

aire utilisée, Teuro.

rgée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE, 68, rue BP 7007, 31068 Toulouse - Cedex 07, tél : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40, mél : louse@wanadmf

ublication le : 14 janvier 2019

le plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet : accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.archespublics.fr>



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ATION DE L'ORGANISME ACHETEUR : Commune de Tournefeuille

MARCHE : DIVERS chantiers de toiture sur 6 bâtiments de la ville de Tournefeuille

MARCHE : Marché à procédure adaptée (article 27 Décret 25 mars 2016)

et Execution suite à déclaration des lots et 3 sans suite et lot 2 infructueux.

: 45261100-5, 45261000-6, 45261210-9

ÉCUTION ET DE LIVRAISON : 6 bâtiments de la Ville de Tournefeuille, 31710

RISTIQUE PRINCIPALE : Travaux de toiture sur 6 bâtiments de la Ville de Tourne-

70 : couverture, zinguerie, charpente, échançage, serrurerie tels que précisés aux

GPF

de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

rpente - couverture - zinguerie

rchité

urerie

XÉCUTION OU DUREE DU MARCHE : Durée globale de 6 mois

NS RELATIVES AU MARCHE ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE : Voir DCE

D'ATTRIBUTION : Voir DCE

APRÈS DE LAQUELLE LE DOSSIER PEUT ÊTRE RETIRÉ : Sur le site : www.achatpublic.com

ES : APRÈS DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE

ements administratifs : Mairie de Tournefeuille, M. Saurel, Responsable patrimoine

5.61.15.93.80, e-mail : jean-michel.saurel@mairie-tournefeuille.fr

ements techniques : Sarl ARCOSE, tél. 05 61 29 04 05, e-mail : arcoser.s@wanadoo.fr

A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES : www.achatpublic.com

DIFFUSION DE L'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : 14 janvier 2019

ITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 8 février 2019 à 16h

: VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

N°19-05 TECH M01

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BAZIEGE, M. JEAN ROUSSEL - Maire, 16 avenue de l'iers, 31450 BAZIEGE, Tél : 05 61 81 81 25

l'avis implique un marché public

Objet : Le présent marché a pour objet la pose d'un "bâtiment" approprié à la couverture de deux terrains de tennis existants et respectant les gabarits recommandés par la Fédération Française de Tennis (FFT)

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Remise des offres : 11 février 2019 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, Teuro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 11 janvier 2019

Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://webmarche.adulact.org>

Avis d'Attribution



AVIS SANS SUITE

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SA HLM DES CHALETS, M. COITAT - Directeur Général, 29 boulevard Gabriel-Koenigs, CS 23148, 31027 TOULOUSE - 3, Tél : 05 62 13 25 25, mél : gjonnes@garonne.developpement.com, web : <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Objet : Réalisation de 12 logements collectifs et 14 logements individuels

Lieu dit Courbenaus à VERREIL

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Attribution du marché

LOT N° 1 - TRAVAUX VRD

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 2 - GROS OEUVRE

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 3 - CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 4 - ENDUITS ET REVETEMENTS DE FACADES

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES PVC

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 6 - SERRURERIE METALLERIE

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 7 - DOUBLAGE - PLATRERIE - CLOISONS - FAUX PLAFOND

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 8 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 9 - SOLS DURS - FAIENCES

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 10 - SOLS SOUPLES

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 11 - PEINTURE - NETTOYAGE

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 12 - ELECTRICITE - TV - TELECOM - ANTENNE TV

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 13 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 14 - ESPACS VERTS ET CLOTURES

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

Renseignements complémentaires : Suite à une incohérence entre l'appel d'offres et les pièces du marché, celui-ci est classé sans suite. Une nouvelle parution, identique à celle-ci va paraître dans la journée (pièces du marché inchangées) avec une date limite de remise des offres au 16 février 2019.

Validité : 14/01/2019 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

AVIS D'ANNULLATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de BOULOC.

Correspondant : CABESSUT Ghislaine, 55, rue Jean-Jaurès, 31620 BOULOC ; tél : 05-62-79-94-91 ; courriel : chiantal.lafont@mairie-bouloc.fr.

Objet du marché : Annullation procédure - Maîtrise d'œuvre espaces publics - Projet d'aménagement et de valorisation de l'Esplanade de Verdun de BOULOC - Préfigurations et concertation.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Références de l'avis initial : Demaris 601065 mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 28/12/18 au 25/01/19.

Motifs(s) de l'annulation : Dissociation nécessaire des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification

AVIS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

MAIRIE DE CAZERES

Portant sur le projet de :

Zonage d'assainissement des eaux usées de la ville de Cazères

Par arrêté municipal n° DC-2018-45 en date du 16 Octobre 2018, le Maire de Cazères sur Garonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet : Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Cazères

Durée et dates de l'enquête publique unique : Du Lundi 14 Janvier 2019 à 9 h au Vendredi 15

Février 2019 à 17h 00 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Portant sur le projet de :

Zonage d'assainissement des eaux usées de la ville de Cazères

Par arrêté municipal n° DC-2018-45 en date du 16 Octobre 2018, le Maire de Cazères sur Garonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet : Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Cazères

Durée et dates de l'enquête publique unique : Du Lundi 14 Janvier 2019 à 9 h au Vendredi 15

Février 2019 à 17h 00 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : à la Mairie de Cazères, Place de l'Hôtel de ville 31220 CAZERES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :

- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,

- par courrier postal à La Mairie place Hôtel de ville 31220 Cazères

- par courrier électronique à l'adresse suivante : assainissement-cazeres@mail.ladepêche-numerique.fr

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au vendredi 15 février 2019 à 17h.

Les pièces des dossiers sont également consultables sur les sites : <https://www.registre-numerique.fr/assainissement-cazeres> et <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/>

ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZERES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « enquête publique projet de zonage d'assainissement des eaux usées de CAZERES ».

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Documents en matière d'environnement et consultation : le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé de la mise en œuvre de l'évaluation environnementale par décision de la MRAE jointe au dossier d'enquête publique.

Permanences du Commissaire Enquêteur : M. ALVERNHE, commissaire enquêteur, recevra à la Mairie, place de l'Hôtel de Ville 31220 CAZERES aux jours et heures suivants :

Lundi 14 janvier 2019 13h30 à 18h,

Mercredi 23 janvier 2019 13h30 à 17h,

Samedi 9 février 2019 9h à 12h

Vendredi 15 février 2019 13h30 à 17h.

Suites de l'enquête publique unique : Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public qui pourra en obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public : au siège de l'enquête : Mairie - place de l'hôtel de ville 31220 CAZERES et sur le site internet <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/>

La personne responsable est :

- Pour le projet du Zonage d'assainissement des eaux usées : le Maire de Cazères ;

Le présent avis sera affiché : en Mairie, sera également publié sur le site internet <http://www.mairie-cazeres.fr/urbanisme-elections/>

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MAIRIE DE CAZERES

Portant sur le projet de :

Désaffectation, déclassements de parcelles du domaine public et classement de parcelles dans le domaine public de la Ville de Cazères

Par arrêté municipal n° DC-2018-58 en date du 07 Décembre 2018 et DC-2019-01 en date du 08 Janvier 2019, le Maire de Cazères sur Garonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet : désaffectation, déclassements et classement de parcelles du ou dans le domaine public.

Durée et dates de l'enquête publique unique : Du Lundi 11 février 2019 à 9 h 00 au Jeudi 28

Février 2019 à 17h00 inclus.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public : Les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : Mairie de Cazères, Place de l'Hôtel de ville 31220 CAZERES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :

- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,

- par courrier postal à La Mairie de Cazères place de l'Hôtel de ville 31220 Cazères

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au Jeudi 28 février 2019 à 17h00.

Les pièces des dossiers sont également consultables sur le site : <https://www.mairie-cazeres.fr/déclassements-classement/> ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZERES.

Dans tous les cas, les observations devront indiquer la mention « parcelles de CAZERES/GARONNE »

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de cette dernière.

Permanences du Commissaire Enquêteur : M. BUSQUERE, commissaire enquêteur, recevra au siège de l'enquête : Mairie, Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZERES/GARONNE, aux jours et heures suivants :

Lundi 11 février 2019 de 9 h à 12 h

Jeudi 28 février 2019 de 14 h à 17 h.

et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public qui pourra en obtenir la communication, pendant une durée d'un an, dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture au public : au siège de l'enquête : Mairie - place de l'hôtel de ville 31220 Cazères et sur le Site Internet <http://www.mairie-cazeres.fr/déclassements-classement/>

La personne responsable est :

- pour le projet des déclassements/classement : le Maire de Cazères ;

Le présent avis sera affiché : en Mairie, sera également publié sur le site internet <http://www.mairie-cazeres.fr/déclassements-classement/>

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

MAIRIE DE CAZERES

Portant sur le projet de :

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Cazères

Par arrêté municipal n° DC-2018-53 en date du 15 Novembre 2018, le Maire de Cazères sur Garonne a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique ayant pour objet : le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Durée et dates de l'enquête publique unique : Du Lundi 14 Janvier 2019 à 9 h 00 au Vendredi 15 février 2019 à 17h00 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Consultation des dossiers mis à l'enquête et observations du public : Les dossiers d'enquête publique unique ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux suivants : Mairie de Cazères, Place de l'Hôtel de ville 31220 CAZERES (sauf jour férié) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le public pourra consigner ses observations et propositions selon trois possibilités :

- par inscription ou annexion sur les registres ouverts à cet effet,

- par courrier postal à La Mairie de Cazères place Hôtel de ville 31220 Cazères

- par courrier électronique à l'adresse suivante : plu-cazeres@mail.ladepêche-numerique.fr

La date limite de réception des courriers et des courriels est fixée au vendredi 15 février 2019 à 17h00.

Les pièces des dossiers sont également consultables sur les sites : <https://www.registre-numerique.fr/plu-cazeres> et <http://www.mairie-cazeres.fr/revision-generale/> ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition gratuite du public au siège de l'enquête : Mairie - Place de l'Hôtel de Ville - 31220 CAZERES.</

